

Sujet : [INTERNET] Projet éolien

De : Bourguignon Regis <regisbourguignon@orange.fr>

Date : 07/12/2018 14:56

Pour : pref-be-ep-eolienpouignystpierre@indre.gouv.fr

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Nous vous faisons parvenir ce courriel pour vous indiquer **notre opposition au projet de développement d'un parc éolien** sur le territoire de la commune de Pouligny saint Pierre.

Habitant depuis plus de vingt ans déjà sur le territoire du parc naturel de la Brenne et ayant fait le choix de devenir propriétaire d'une maison à Bénavent eu égard au respect de la préservation de la Nature et à la qualité de vie propres à la philosophie même du PNR, nous ne pouvons qu'être indignés qu'un tel projet puisse voir le jour.

Ce projet sera synonyme de dégradation de cette qualité de vie que nous recherchons et l'apparition de nuisances visuelles, sonores, environnementales que ne compenseront pas les « pseudos avantages » liés à l'installation de ces cinq éoliennes. Je n'évoque même pas la perte estimée dans les autres régions d'implantation de parcs éoliens de la valeur immobilière de nos biens à 20 à 30%. Nous n'avons pas acquis ou fait bâtir nos résidences principales sur le territoire de la commune de Pouligny saint Pierre pour que ce projet nous spolie d'une part de ce qui constitue l'épargne de toute une vie de travail. La commune a-t-elle eu au moins l'honnêteté d'avertir les nouveaux propriétaires de maisons de ce projet de parc éolien au moment où ils ont acquis des terrains à bâtir qui vont se trouver au

ped de mâts de 150 mètres de hauteur ?

Concernant le projet lui même voici nos observations :

- Quel dommage que dans une démocratie comme la nôtre, à l'heure du tout numérique, l'équipe municipale ait décidé de façon unilatérale, sans concertation ni consultation de ses administrés d'un projet plus destructeur qu'innovant. On peut parler longuement de cet échelon de proximité que constitue le maire en milieu rural ; à l'évidence à Pouligny saint Pierre il n'existe pas !!! Monsieur le Maire nous a traités par voie de presse d'irresponsables mais il faut qu'il sache que réagir pour ou contre un projet c'est « être citoyen » et le citoyen électeur est membre à part entière de la commune où il réside et paie des impôts.
- On peut également se poser la question du lieu d'implantation de ce parc éolien à l'endroit même où plus des deux tiers de la population de Pouligny résident.
- Nous savons par le récit des « anciens » de Pouligny que sur le lieu d'implantation du parc éolien il existe des cavités souterraines qui sont pour un part dans l'alimentation des nappes phréatiques captées par les sources de Fontgombault. Creuser pour implanter les socles de béton et de ferraille peut fragiliser ces cavités avec un risque d'effondrement et, à terme, l'usure et la dégradation du béton armé liées aux intempéries polluer l'alimentation des nappes phréatiques.
- Évoquons maintenant les retombées financières d'un tel projet : 150 000 euros par an pour la communauté de communes et sans doute quelques miettes pour la commune de Pouligny alors même que les deux projets en cours sont hors même du territoire de la commune de Le Blanc. Du éolien oui mais pas sur notre territoire chez les autres c'est de toute évidence mieux !!! Nous faisons le pari que cette « manne » n'aura aucune incidence sur notre niveau d'imposition dans la commune qui est déjà endettée plus que de raisonnable et qui ne manquera pas de nous solliciter encore et encore. Arrêtons de faire la chasse aux subventions de toutes sortes et commençons par réduire notre train de vie au niveau communal.
- L'association de défense des propriétaires fonciers, une centaine d'adhérents (non représentative de la majorité des habitants de la commune jusqu'à preuve du contraire) met en avant le financement d'un projet de résidence pour personnes âgées à Pouligny grâce à ces fonds mais c'est mal connaître la situation de l'hôpital du

Blanc qui va devoir reconvertir sa maternité en structure d'accueil pour ces même personnes âgées. La commune de Pouligny veut-elle entrer en concurrence avec l'hôpital du Blanc qui joue sa survie en tant qu'hôpital de proximité ? Est-ce la communauté de communes que prévaut ou bien l'esprit de clocher ?

- Cette même association avance l'argument de la sortie du nucléaire en présentant le parc éolien comme seule alternative. Nos gouvernants viennent de leur répondre en acceptant l'idée d'un parc nucléaire prolongé jusqu'en 2035 et sa substitution par des EPR nouvelle génération. Du nucléaire remplacera du nucléaire et ne résoudra pas le problème du retraitement des déchets.

Nous renouvelons donc notre opposition à la création de ce parc éolien sur le territoire de la commune de Pouligny saint Pierre. Merci d'indexer mon courriel à votre enquête d'utilité publique.

Cordialement

M et Me BOURGUIGNON Régis

Bénavent

36300 POULIGNY SAINT PIERRE

